
Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute:*
Automobiles Senn S.A., Montagny-près-Yverdon
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenante:* Automobiles Senn S.A., Neuchâtel
3. *Décision par:* Contrat de fusion
4. *Date de la décision:* 19.06.2003
5. *Echéance de préavis des créances:* **13.10.2003**
6. *Adresse pour la déclaration des créances:* Direction d'Automobiles Senn S.A., Pierre-à-Mazel 25, 2000 Neuchâtel
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques:* Reprise des actifs et passifs de Automobiles Senn S.A., Montagny-près-Yverdon, à Montagny-près-Yverdon, à titre universel par Automobiles Senn S.A. à Neuchâtel, au sens de l'art. 748 CO, selon bilan au 31 décembre 2003.
Au sens de l'art. 742 CO, toutes les dettes sont reprises par Automobiles Senn S.A., à Neuchâtel.
Montmollin & Stucker, Avocats et Notaires
2001 Neuchâtel

(01161706)